

61

ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

RÉDUCTION DE LA TAXE FONCIÈRE (TF) &
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Optimisation de
l'imposition
foncière



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grandes Entreprises
industrielles



FORME DE L'AIDE

Exonération fiscale



PÉRIODE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021,
l'année passée et les suivantes

CONTEXTE

La taxe foncière et la cotisation foncière des **établissements industriels** sont indexées sur le prix de revient des biens immeubles.

Une récente décision du Conseil d'État vient modifier la définition des outillages et installations pouvant être exonérés en tant que biens d'équipement spécialisés. Jusqu'alors, ces biens exonérés étaient ceux qui participaient directement à l'activité industrielle de l'établissement **et** qui étaient dissociables des immeubles.

Le Conseil d'État rend désormais possible **une exonération si le bien n'est pas dissociable de l'immeuble**. Il est nécessaire d'analyser finement les biens en question et l'activité industrielle.

Quelques exemples :

- ↳ Réseaux sprinkler
- ↳ Fosses en béton pour la maintenance industrielle
- ↳ Dalles béton indispensables au procédé
- ↳ Ponts roulants

COMMENT FAIRE ?

Dans le cadre de notre partenariat avec FIDAL, nous vous proposons **d'étudier en 3 étapes l'impact de cette nouvelle définition** à votre / vos établissements :

- ↳ Échange téléphonique ou visio avec un avocat Fidal
- ↳ Rendez-vous sur site pour évaluer les possibilités
- ↳ Évaluation de l'exonération

ENJEU

Le montant de l'exonération peut être **important pour les installations industrielles de grandes dimensions**. L'enjeu de l'évaluation est de rapidement pouvoir mesurer les impacts et n'engager des démarches **que si le gain potentiel est significatif**.

18ANS
D'expérience

110M€
D'aides publiques
obtenues en 2020

4
Implantations
en France

52
Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74
franck.maudoux@abfdecisions.fr